

POUR UN NEW DEAL EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE FORTE ET DURABLE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

LES 20 PROPOSITIONS DE LA CAT

I - OPTIMISER LA GOUVERNANCE ET REFONDER NOTRE STRATEGIE TOURISTIQUE

Proposition n°1 - Définir un portefeuille ministériel entièrement dédié au tourisme au sein du Ministère en charge de l'économie

Proposition n°2 - Rétablir la pratique semestrielle des Comités interministériels du tourisme et améliorer le Comité de filière tourisme

Proposition n°3 - Transformer Atout France et redéfinir le périmètre de ses missions

- Renforcer la représentativité et les pouvoirs des acteurs de l'industrie aux côtés des territoires dans les instances de l'Agence
- Recentrer l'Agence sur son « cœur de métier » et la conforter dans ses missions de promotion, d'observation et d'ingénierie touristiques
 - Conforter la position d'Atout France comme opérateur unique de l'État en matière de promotion et d'ingénierie touristiques
 - Confier les missions de qualification et de régulation de l'offre à une instance de droit privé, indépendante et à composition paritaire

Proposition n°4 - Maintenir le poste d'Ambassadeur de la Gastronomie

Proposition n°5 - Initier une nouvelle phase de décentralisation des politiques touristiques

Proposition n°6 - S'organiser pour déployer une véritable stratégie touristique française

- Approfondir les méthodes de concertation et d'élaboration qui ont fait leur succès
- Améliorer les stratégies et méthodes de promotion et d'observation touristiques
 - Investir davantage dans la promotion internationale tout en modernisant les méthodes et outils utilisés et en renforçant la stratégie d'influence
 - Fiabiliser le dispositif d'observation et d'intelligence économique, améliorer la coordination des acteurs et crédibiliser la communication ministérielle

Proposition n°7 - Faire de l'Europe un levier en faveur de la compétitivité touristique et de la qualité de service

II - REUSSIR LES TRANSFORMATIONS ET AMELIORER NOTRE OFFRE POUR UN TOURISME DURABLE ET ACCESSIBLE A TOUS

Proposition n°8 - Valoriser les engagements de la filière dans la transition énergétique et environnementale et établir un état des lieux objectif et factuel

Proposition n°9 - Mieux accompagner les professionnels dans leur transformation énergétique et environnementale tout en préservant l'offre existante et les capacités d'accueil

- Soutenir l'investissement dans la transition énergétique et environnementale par des dispositifs d'aides adaptés et compétitifs
- Favoriser la mise en place de réglementations environnementales et énergétiques équilibrées qui préservent l'offre et les capacités d'accueil
- Répondre de manière efficace à la problématique des lits froids, tout en luttant contre les meublés de tourisme énergivores

Proposition n°10 - Mieux diffuser les flux touristiques en privilégiant une approche pragmatique

Proposition n°11 - Accompagner la transformation digitale et numérique de nos entreprises et les préparer aux ruptures technologiques

Proposition n°12 - Soutenir le départ en vacances des Français de tous âges et de toutes situations

III - OXYGENER NOTRE INDUSTRIE, AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE ET MIEUX REGULER LE SECTEUR

Proposition n°13 - Initier un choc de compétitivité normatif et fiscal en faveur de notre industrie

- Lever les freins réglementaires à la compétitivité du tourisme français
- Garantir des règles fiscales compétitives par rapport à nos concurrents

Proposition n°14 - Engager une refonte des outils de qualification et de régulation de l'offre pour améliorer la qualité de service

- Rationaliser les dispositifs de qualification et de régulation de l'offre touristique
 - Simplifier le dispositif d'immatriculation et mettre en place une commission de l'exercice illégal de l'activité d'opérateur de voyage
 - Confier la décision de classement ou d'attribution des labels aux organismes accrédités ou agréés
- Faire prévaloir le classement des hébergements sur Qualité Tourisme
- Simplifier Qualité Tourisme et renouer avec une logique de marque ombrelle

- Poursuivre la révision des classements initiée en 2022 et relancer la refonte des autres démarches
- Amplifier le mouvement d'harmonisation engagé depuis 2009 en faveur d'un classement européen des hôtels
- Renforcer les ressources humaines, technologiques et financières nécessaires à la qualité de l'accueil des passagers dans les aéroports français

Proposition n°15. Favoriser une régulation équilibrée et équitable, qui respecte nos modèles économiques et permette un développement harmonieux de l'ensemble de la filière

- Renoncer au projet de révision de la directive voyages à forfait ou, à défaut, l'adapter au modèle économique de la filière voyage
- Mieux encadrer l'offre de meublés de tourisme tout en donnant aux élus la possibilité de mesures adaptées à leurs spécificités territoriales
 - Enregistrer tous les meublés de tourisme sans distinction et sans besoin préalable de la procédure de changement d'usage
 - Confier aux élus les moyens réglementaires et sécurisés d'agir en fonction de leurs spécificités territoriales
 - Initier une réforme des avantages fiscaux liés à la location des meublés de tourisme en les adaptant aux situations observées au plan local
- Assurer des conditions de sécurité pour tous les hébergements touristiques et faciliter le maintien de l'offre hôtelière dans les territoires
- Poursuivre et approfondir les efforts engagés afin de mieux réguler l'espace numérique et responsabiliser les plateformes
- Soutenir l'innovation dans le tourisme par un plus fort accompagnement des startups

RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE NOS METIERS ET RECRUTER RESPONSABLE : ATTIRER, FORMER ET FIDELISER

Proposition n°16 - Privilégier une approche multi-sectorielle dans la résolution des difficultés rencontrées en matière d'emploi et de formation dans le tourisme

Proposition n°17 - Continuer de renforcer l'attractivité de nos métiers par des mesures ciblées

Proposition n°18 - Compléter le « Plan Saisonniers » par des mesures structurantes en faveur du logement des salariés

Proposition n°19 - Adapter le régime de l'assurance-chômage et les dispositifs de formation à l'inter saisonnalité

Proposition n°20 - Développer les compétences et adapter la formation aux besoins du secteur